

INTRODUCTION

Situé dans la Région des Grands Lacs d'Afrique, le Rwanda a une superficie de 26.338 Km². Sa densité est de 321 Km² dont 83% vivant en milieu rural, 63,6 dans l'habitant isolé et 19,3 dans l'agglomération. Plus de 4,249 millions sont des femmes. Les veuves représentent 13.3%. Les handicapés par la guerre 4,7%, le génocide soit 2 % de l'ensemble de la population 38,2 % ne savent ni lire ni écrire.

Le pays a connu la guerre et le génocide de 1994 qui a entraîné la perte de plus d'un 1 million de vies humaines tuées atrocement. Environ 2 millions de réfugiés, 2 millions des déplacés à l'intérieur et 3 millions d'anciens réfugiés rentrés grâce au Front Patriotique qui a arrêté ce génocide.

LES DROITS

Les droits humains furent menacés à l'extrême, les pertes des vies humaines par les miliciens « *Interahamwe* », les militaires, les civils voisins et proches par les armes blanches, d'une façon inhumain, en les jetant dans les lacs et rivières en les enterrant dans des fosses communes et toilettes parfois encore vivantes etc.... alors qu'ils avaient l'obligation de les protéger et les secourir.

Les réfugiés, les déplacés à l'intérieur, la destruction des maisons d'habitation. Le pillage des biens matériels, et du bétail.
La destruction des Infrastructures sociales.

Le viol d'environ 250.000 femmes et filles ; par des miliciens collectif ou individuel. Les militaires et les civils, certains ont utilisés des objets touchants d'autres ont même mutilés les organes et j'en passe.

LA JUSTICE

Environ 120.000 personnes furent détenues comme présumés coupable du génocide et crime contre l'humanité, dans les prisons et dans les cachots des districts.

Les conséquences sont nombreuses

- le traumatisme physique psychique, moral, social et les propagations des maladies dont le VIH / SIDA.
- Le taux élevé des femmes chefs de ménage (34 %) dont les veuves.
- Les enfants chef de ménage non accompagnés dont les orphelins vivant en promiscuité.
- Les grossesses non désirées.



« Mères victimes et leurs enfants »

- Les enfants nés du viol ou enfants de la haine.
- Le tissu social déchiré.
- La délinquance juvénile.
- La surcharge des responsabilités des femmes.
- La paupérisation du milieu rural.
- Le poids de la prise en charge des détenus par leur famille.

Principales réalisations au cours de ces 10 années

- Le reconstruction du tissu social, des infrastructures, de l'habitat et du bétail.
- La mise en place de la politique de gouvernance, de décentralisation l'élaboration des politiques de développement vision 2020 et des programmes comme la réduction de la pauvreté (PRSP).
- L'implication de la femme dans les instances de décisions.
- La mise en place des lois :
 - Les régimes matrimoniaux, libéralités et succession ;
 - Les droits et la protection des enfants ;
 - La loi organique sur génocide ;
 - La loi sur les juridictions Gacaca ;
 - Le projet de loi sur les réparations aux victimes de violences.
- La mise en place des commissions spécialisées :
 - Droits de l'homme.
 - Unité de réconciliation.
 - Commission Constitutionnelle.
 - La Commission Electorale.
- L'organisation de la population par les organisations de la société civiles pour les actions d'urgence et actuellement de développement dont l'encadrement et l'accompagnement des victimes en termes social, sanitaire, juridique, économique et la mobilisation de la communauté.
- L'accompagnement des détenus.
- La mise en place d'un Gouvernement d'Union Nationale.
- La mise en place du TPIR.
- La réforme judiciaire.

QUELQUES CONTRAINTES ACTUELLES

- Manque d'assistance en justice des victimes du viol.
- Insuffisance d'organisation et d'accompagnement des victimes jusqu'à la base.
- Les séquelles de violence non traitées par les personnes ne jouissant pas d'une expertise appropriée.
- La non réparation et la non indemnisation des victimes.
- La pauvreté au féminin dans le pays.
- Le manque de coordination des structures.
- L'insuffisance de financement pour l'encadrement efficace.

QUELQUES RECOMMANDATIONS

- Favoriser la sécurité dans la région des Grands Lacs d'Afrique basée sur la recherche des solutions des causes de violences.
- Renforcer les programmes de prise en charge des traumatisés des victimes du viol, des enfants nés du viol, de l'identification aux activités.
- Assurer la réparation aux victimes de violences.



Groupe d'activités agricoles

- Collaborer au bon fonctionnement du Tribunal Pénal International pour le Rwanda et rendre aux rescapés leur dignité et leur fierté dans le sens d'humanité.
- Renforcer les organisations de la société civile et le travail en Réseau.
- Mener une campagne de lutte contre la violence.
- Créer un comité consultatif multidisciplinaire et pluri-sectoriel de prise en charge intégrée des victimes et de prévention de la violence.
- Assurer le suivi des victimes sur le plan médical, social, psychologique et légal jusqu'à la base.
- Organiser des prix en faveur des personnes luttant pour la paix et les droits dans la Région des Grands Lacs d'Afrique.
- Capitalisation des résultats des activités en faveur des droits dans la région.
- Renforcer le partenariat Nord-sud et la lutte pour les Droits : concertation, échanges d'information, marches de soutien, campagnes de plaidoyer ...
- Relancer la coalition de lutte contre la violence au Rwanda.
- Mobiliser sur le respect de la loi sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés.

L'UTILISATION DU PRIX

- Renforcement des activités de SEVOTA et extension de l'expérience.
- Accompagnement des victimes vivant avec le VIH/SIDA.
- Encadrement des enfants nés du viol à travers le Rwanda.

SENSIBILISATION SUR LES DROITS AU RWANDA

PAR MUKASARASI GODELIEVE

LAUREATE RWANDAISE
DU PRIX JOHN HAMPHREY
POUR LA LIBERTE 2004



Représentants de la SEVOTA

QUELQUES UNES DE SES REALISATIONS :

- Initiation d'une Structure d'Encadrement des Veuves et des Orphelins (SEVOTA).
- Organisation d'une journée conseil pour l'écoute, conseil et orientations et accompagnement des victimes du viol et de violences en vue de l'actualisation de leurs forces vitales humaines.
- Organisation de l'encadrement des orphelins.
- Contribution à assurer que ces femmes brisent le silence et la honte afin qu'elles obtiennent justice, dignité et fierté.
- Participation à l'amélioration du statut des femmes rwandaises.